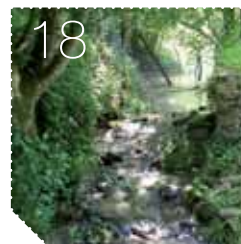


SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMÉNAGEMENT
ET LA GESTION DES EAUX
DE L'AA

RAPPORT **D'ACTIVITÉ**
2011



sommaire



3 ÉDITORIAL

5 PRÉSENTATION DU SMAGEAA

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa
Un territoire de compétence cohérent
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage
Une organisation structurée

8 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2011

9 PRÉVENTION DES CRUES

Coordination du Programme d'Action de Prévention des Inondations
Mobilisation du champ d'expansion des crues
Résorption des désordres locaux
Culture du risque

12 MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents
Restauration des habitats aquatiques
Rétablissement de la continuité écologique
Évaluation écologique
Coordination de la lutte contre le rat musqué

15 ANIMATION AGRICOLE

Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau
Autres fonds d'aide

17 MISSION MARAIS AUDOMAROIS

Entretien des voies d'eau secondaires du marais

18 RESSOURCE EN EAU

Prospection mutualisée de ressources en eau potable

19 LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011



1^{er} avril 2011 : signature du protocole d'accord foncier et agricole



**Mise en ligne de la photothèque des crues
<http://phototheque-crues.smageaa.fr>**



L'équipe rivière à l'œuvre pour améliorer encore l'état écologique du cours d'eau



2011 : évaluation écologique à mi-parcours du Plan de gestion de l'Aa et ses affluents





Ce rapport d'activité vous résume la riche activité du SmageAa au cours de cette année 2011. Vous y verrez que si nous travaillons dans la continuité de ce qui a été engagé depuis la création du SmageAa, que ce soit en termes de prévention des crues et de mise en valeur des milieux aquatiques, nous avons franchi des étapes clés.

Tout d'abord, après plusieurs mois de discussion, le SmageAa, les organisations professionnelles agricoles et l'Etablissement Public Foncier se sont mis d'accord sur un protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée. Ce protocole a été signé le 1^{er} avril 2011, et je remercie une nouvelle fois l'ensemble de nos partenaires pour avoir bien voulu prendre en considération cette problématique de maîtrise du foncier pour la prévention des crues, d'avoir bien voulu en discuter et apporter, chacun, des éléments indispensables à l'obtention d'un protocole équilibré. Ce protocole est déjà entré en application lors des premiers diagnostics d'archéologie préventive et des premières négociations amiables foncières.

Sans ordre chronologique, je passerai directement à la fin de l'année 2011 qui a vu le programme global de prévention des crues de notre territoire recevoir un avis favorable pour une labellisation, par l'État, en Programme d'Action de Prévention des Inondations ou PAPI. Ce label est une reconnaissance de la pertinence de l'approche envisagée sur le territoire au regard de la politique nationale de prévention des crues. C'est surtout la garantie d'obtenir des financements de l'Etat pour ces projets si attendus pour l'Audomarois. Lors de la présentation du programme, la synergie des acteurs du territoire, tous engagés pour limiter les conséquences des crues, a été mise en avant.

Je n'oublierai pas bien sûr les autres missions du SmageAa qui conservent toute leur importance :

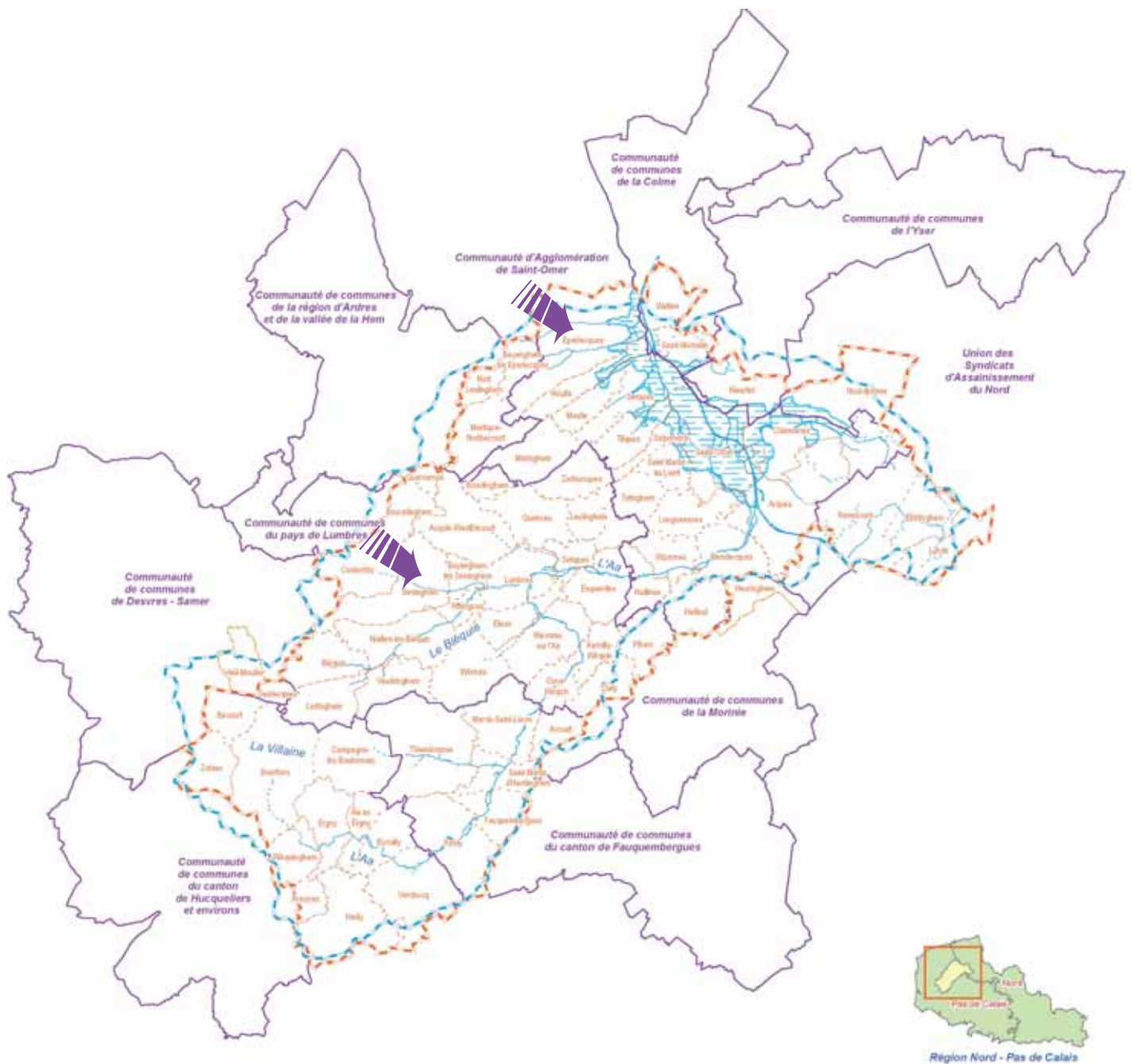
- ▶ la mise en œuvre du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents qui a été, cette année, évalué pour une légère inflexion, à mi-parcours, des missions dévolues à l'équipe d'entretien et dans le cadre de l'évaluation écologique globale ;
- ▶ les missions agricoles qui sont dorénavant intégralement reprises dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations et qui ont montré leur importance dans la mise en œuvre des diagnostics d'archéologie préventive ;
- ▶ tous les partenariats poursuivis ou engagés avec les acteurs du territoire, et en particulier sur le marais audomarois ;
- ▶ et la nouvelle mission du SmageAa en tant que porteur de l'étude de prospection de ressource en eau souterraine, étude issue d'une démarche inédite, voulue par les différents préleveurs d'eau du territoire qui mutualisent leurs moyens pour cette recherche et étude animée par la CLE.

Je souhaite que l'année 2012 puisse faire fructifier les avancées de 2011, et que les procédures administratives qui attendent le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues soient menées dans les meilleurs délais.

Bonne lecture.

Christian DENIS
Président du SmageAa





Organisation territoriale du bassin de l'Aa

- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaire
- Marais audomarois
- Limite du Bassin Versant topographique
- Etablissement public de Coopération Intercommunale
- Périmètre SmageAa
- Périmètre du SAGE de l'Audomarois



1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1er mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est organisé afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques.

Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Afin d'intégrer les évolutions induites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, ainsi que le nouveau S.D.A.G.E. Artois Picardie, le S.A.G.E. est actuellement en phase de révision. Le projet de S.A.G.E. révisé a été approuvé par la CLE le 4 juillet 2011.

La mise en oeuvre du S.A.G.E.

Différents maîtres d'ouvrage sont concernés par la mise en oeuvre du S.A.G.E. selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

La mise en oeuvre du S.A.G.E.

Le SmageAa est composé d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et d'une commune :

- Communauté d'Agglomération de **Saint-Omer**
- Communauté de Communes du **Pays de Lumbres**
- Communauté de Communes du **Canton de Fauquembergues**
- Communauté de Communes du **Canton de Hucqueliers et environs**
- Communauté de Communes de la **Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem**
- Communauté de Communes de l'**Yser**
- Communauté de Communes de la **Colme**
- Communauté de Communes **Desvres-Samer**
- Union des Syndicats d'**Assainissement du Nord**
- Commune de **Watten** (adhésion à la Communauté de Communes de la Colme en 2012)

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 99 000 habitants.

Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

La mise en oeuvre du S.A.G.E.

Le territoire du SmageAa représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte. Ces compétences sont les suivantes :

- ▶ Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- ▶ Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - La maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations ;
 - La maîtrise de la pollution ;
 - L'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau ;
 - La restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- ▶ Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Les missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa. Il s'agit de :

▶ **LA PRÉVENTION DES CRUES** avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise

▶ **LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES** avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▶ **L'ANIMATION AGRICOLE**, mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

Un quatrième axe s'est ajouté en 2011. Il concerne la **GESTION PROSPECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU**, avec la maîtrise d'ouvrage d'une étude qui reste animée par l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois.

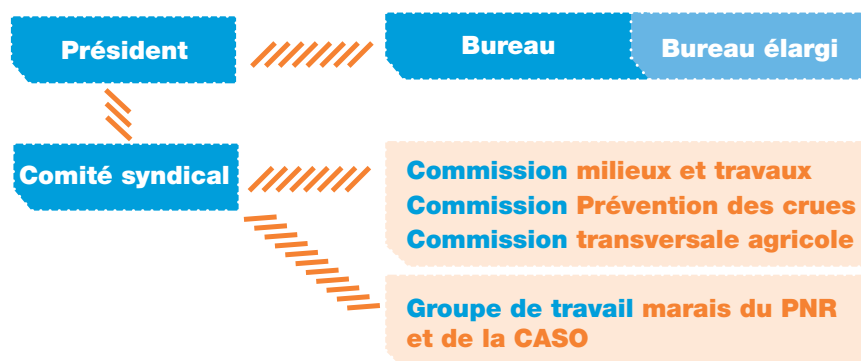
En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le **MARAIS AUDOMAROIS**, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 27 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé : d'un président, Christian DENIS ; de quatre vice-présidents, Francis DUCROCQ, Francis DHALLEINE, André PRUVOST + (remplacé par Mathieu PRUVOST au 7/06/11) et Anicet CHOQUET ; et d'un membre délégué, Alain MEQUIGNON.



Les membres du comité syndical (mandat 2008-2014)

Titulaires

Suppléants

► Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Christian DENIS
Jean-Luc BRIOULE
Anicet CHOQUET
David CAPITAINE
Albert VANIET †
François SEGURA
Francis DOYER
Jean-Claude NOEL
Gérard FLAMENT
Patrick BEDAGUE
Jean-Claude CORDONNIER
Guy ANNE
Edgar SALOME
Bertrand PETIT
André BULTEL
Jean-Claude BARRAS
Pierre EVRARD
Catherine REBERGUE
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Daisy COUSIN

► Communauté de communes du Pays de Lumbres

Francis DUCROCQ
André PRUVOST †¹
Gilbert CHIQUET
Jean-Luc HOCHART
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT
Sylvain LEFEBVRE
André DUWAT

► Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

Jacques DRIEUX
André BAES
Jean-Jacques CUVELIER
Sandrine KEIGNAERT

► Communauté de communes du canton de Fauquembergues

Alain MEQUIGNON
Francis DHALLEINE
Jean VIEILLARD
Dominique LARDEUR

► Communauté de communes du canton de Hucqueliers et environs

Josse NEMPONT
Patrick HUGUET
Bernard HIBON
Claudine DUCATEL

► Commune de Watten

Daniel DESCHODT
Claude DEVULDER
Francis BERQUEZ
Marc DAMBRICOURT

► Communauté de communes de la région d'Ardres et de la vallée de la Hem

Jean-Michel BOUHIN
Gilles COTTREZ

► Communauté de communes de l'Yser

René DEBOUDT

► Communauté de communes de la Colme

Jean-Pierre BAUDENS
Jean-Pierre PENIN

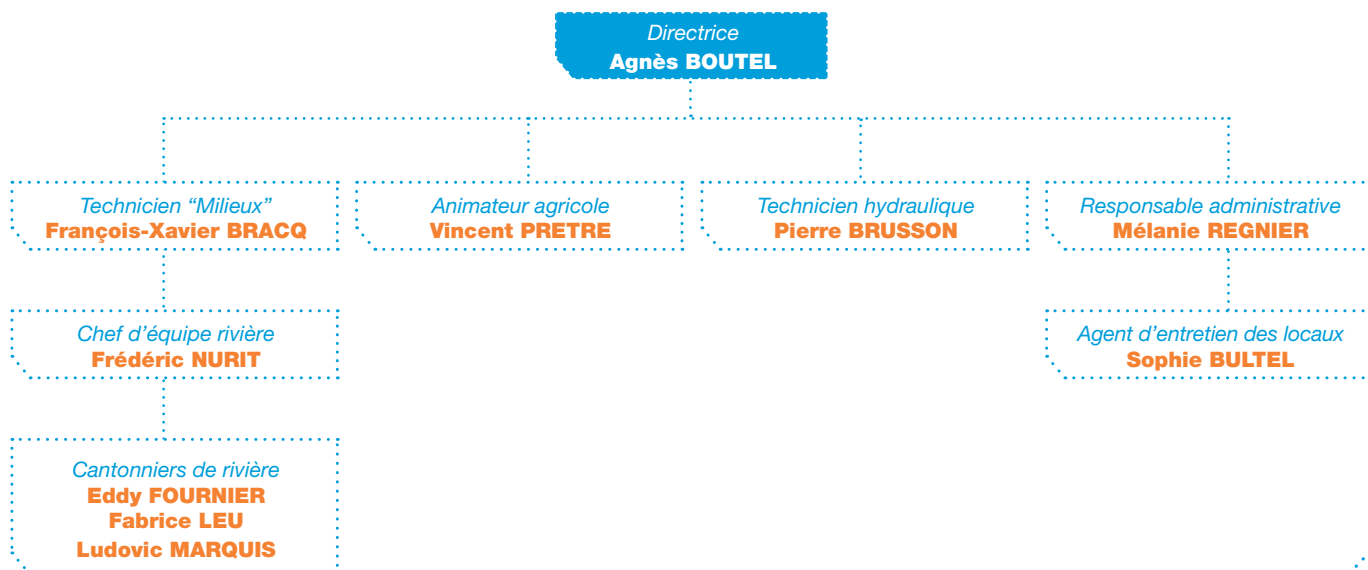
► Communauté de communes Desvres-Samer

Jean-Claude BONNE
David FLAHAUT

(1) Remplacé par Mathieu PRUVOST
au 7/06/11

Son équipe

Une équipe constituée de 9 personnes à temps plein et de 1 à temps partiel.



2. Les actions réalisées en 2011

L'année 2011 est marquée par deux éléments majeurs : la labellisation du Programme d'Action de Prévention des Inondations du territoire du SAGE de l'Audomarois porté par le SmageAa, et l'évaluation à mi-parcours du Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents.

2.1 Prévention des crues

De grandes étapes ont été franchies pour l'avancement du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, notamment avec la signature du protocole foncier et agricole et les premiers diagnostics archéologiques.

Plus globalement, la labellisation de l'ensemble des actions en cours et à venir sur ce thème en Programme d'Action de Prévention des Inondations ou PAPI est une reconnaissance du travail engagé par le territoire et une étape indispensable avant l'obtention de financements de l'Etat.

2.2 Mise en valeur des milieux

2011 a été l'année de l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents. Celui-ci se poursuit dans la continuité pour encore 5 ans.

De premières opérations visant la franchissabilité de 7 ouvrages ont été lancées. Et les opérations «coup de poing» associant piégeur de l'équipe rivière et piégeurs communaux ou volontaires montrent toute leur efficacité.

2.3 Animation agricole

Dans le cadre des actions de sensibilisation à la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols menées grâce au contact direct qu'entretient l'animateur avec les exploitants du territoire, 14 contrats pour des mesures agrienvironnementales territorialisées ont été signés et 11 diguettes végétales anti-érosives ont été implantées.

Ce volet a été pleinement intégré dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations.

2.4 Mission marais audomarois

Cette mission se poursuit essentiellement en accompagnement du groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO et de la 7^{ème} Section des Wateringues.

2.5 Ressource en eau

Cette nouvelle mission pour le SmageAa visant la mutualisation des moyens des principaux préleveurs pour la prospection des ressources futures en eau potable est animée par l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau.



Depuis plusieurs années, le SmageAa a développé les actions complémentaires pour limiter les conséquences des inondations. En 2011, ce programme global de prévention des crues a été proposé dans le cadre de l'appel à projet du Ministère du développement durable. C'est en fin d'année que la Commission Mixte Inondation a donné un avis favorable pour sa labellisation en PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Ce PAPI est articulé autour de la mobilisation du champ d'expansion des crues. Pour cette opération essentielle, les dossiers des procédures administratives ont été élaborés. Un protocole exemplaire d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles a été signé avec les organisations professionnelles agricoles et l'Etablissement Public Foncier. Les premières négociations foncières ont débuté. Et le Centre

Départementale d'Archéologie a réalisé les diagnostics d'archéologie préventive sur trois sites amont.

En parallèle, les projets de résorption des désordres locaux se poursuivent et sont également intégrés au PAPI, soit en terme de ralentissement des écoulements sur les têtes de bassin versant, soit en terme de travaux pour les quartiers hautement vulnérables.

Enfin, le volet culture du risque a bien avancé avec la mise en ligne d'éléments de partage de la connaissance (photothèque des crues notamment), l'accompagnement des communes pour leurs Plans Communaux de Sauvegarde et l'implantation d'échelles limnimétriques. En complément, une étude préparatoire a été menée pour accompagner les entreprises dans les actions de réduction de leur vulnérabilité.



2.1.1

Coordination du Programme d'Action de Prévention des Inondations

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

▷ OBJECTIFS

- Limiter les conséquences des crues par un ensemble d'actions complémentaires à l'échelle du bassin versant.
- Assurer la mise en œuvre effective du programme proposé.

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Élaboration du projet de PAPI
- Validation du PAPI par la Commission Mixte Inondation

▷ DÉPENSES 2011

/

▷ FINANCEMENTS

/

▷ À VENIR

- La convention avec les différents co-financeurs sera signée.
- Les premières opérations seront lancées dès le début d'année 2012.
- Un chargé de mission coordinateur sera embauché.



2.1.2

Mobilisation du champ d'expansion des crues

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
- Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*
- Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

▷ OBJECTIFS

- Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
- Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Maîtrise d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne – 62)
- Signature du protocole d'accord foncier et agricole
- Élaboration des dossiers administratifs (Étude d'impact, Autorisation «Loi sur l'Eau», Déclaration d'Utilité Publique, Déclaration d'Intérêt Général, Servitude pour rétention temporaire des eaux)
- Diagnostics archéologiques sur les sites 2, 3 et 4 (opérateur : Centre Départemental d'Archéologie, terrassements : Helfaut Travaux – 62)
- Premières négociations foncières amiables par l'EPF

▷ DÉPENSES 2011

- Animation
- Maîtrise d'œuvre : 42 895,59 €
- Études complémentaires : 25 852,73 €
- Terrassements pour archéologie : 10 943,40 €

▷ FINANCEMENTS

- Conception du programme : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Diagnostic d'archéologie préventive : Conseil Général du Pas-de-Calais
- Animation locale et outils de concertation : Europe (FEDER)

▷ À VENIR

- Les différentes procédures administratives seront lancées en début d'année. Les enquêtes publiques devraient suivre.
- Les négociations foncières amiables se poursuivent.
- 3 autres sites feront l'objet de diagnostics d'archéologie préventive.
- Les marchés de travaux seront préparés.



2.1.3

Résorption des désordres locaux

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
- Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural IV.[12].3. Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue*

▷ OBJECTIFS

- Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
- Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Élaboration des avant-projets d'aménagement pour la résorption des désordres locaux dans le centre-ville de Blendecques (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne – 62)
- Maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPL pour la résorption des problématiques de la rue des Fols Pensées à Bléquin – réalisation de l'avant-projet

(maître d'œuvre : AMODIAG Environnement, Valenciennes – 59)

- Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage : CCPL pour les problématiques d'écoulement dans le village d'Acquin-Westbécourt (stade projet), CCCHE pour une première tranche de travaux de rétention amont (stade marché de travaux).
- Accompagnement financier des maîtres d'ouvrage : Remilly-Wirquin (plantations dans une creuse), Lumbres (remise en état des bassins de régulation de Liauwette)

▷ DÉPENSES 2011

- Animation
- Études d'avant-projet : 29 699,07 €
- Maîtrise d'œuvre : 8 214,97 €
- Accompagnement de projets : 1 700,00 €
- Communication : 125,58 €

▷ FINANCEMENTS

- Néant au stade "conception"

▷ À VENIR

- Les projets se poursuivent.



2.1.4 Culture du risque

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
- Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*
- IV.[11].1 *Mettre en œuvre un plan de communication visant à instituer la culture du risque inondation.*

▷ OBJECTIFS

- Instituer la culture du risque.
- Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.
- Réduire la vulnérabilité sur place.

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Animation de 14 PCS dont 9 terminés
- Implantation de 17 échelles limnimétriques
- Mise en ligne et administration de la photothèque des crues
- Conception et diffusion d'une plaquette informative sur les éléments de culture du risque (repères de crue et photothèque)
- Conception et mise en ligne des fiches «repère de crue»
- Élaboration et expérimentation d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité en entreprise (stage de Marion THYS, 4 mois)

▷ DÉPENSES 2011

- Animation

- Repères de crues et échelles : 1 510,79 €
- Photothèque : 4 983,67 €
- Communication : 5 444,79 €

▷ FINANCEMENTS

- Animation, photothèque et communication : Europe (FEDER)
- Repères de crue et échelles : DREAL

▷ À VENIR

- Les éléments mis en ligne seront complétés régulièrement (photothèque, fiches repères et fiches crues) dans le cadre du I-4 Observatoire des crues du PAPI.
- L'animation des PCS se poursuit avec d'autres communes (PAPI III-1) et est complétée par l'accompagnement pour la création des DICRIM (PAPI I-5).
- Cette politique sera développée sur le marais audomarois : inventaire des repères de crue (PAPI I-2), animation de PCS (PAPI III-1).



Lancé en 2007 pour 10 ans, le plan de gestion de l'Aa et ses affluents a fait l'objet cette année d'une évaluation à mi-parcours. Cette évaluation permet une légère adaptation des interventions de l'équipe d'entretien de rivière. D'autre part, cela constituera un élément d'étape pour évaluer l'impact écologique du plan de gestion dans son ensemble.

Les études de maîtrise d'œuvre de solutions de franchissement pour 7 ouvrages de la vallée de l'Aa ont démarré.

Les opérations menées sur la restauration des habitats ont été mises en valeur lors d'une journée de terrain destinée aux élus et partenaires (36 participants). 6 autres projets ont été menés encore cette année sur ce thème.

L'accompagnement des GDON se poursuit, à la fois financièrement, et par l'organisation d'opérations «coup de poing» avec les communes volontaires.



2.2.1

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
- Programme d'action A9.1. *Équipe permanente d'entretien de l'Aa*

► OBJECTIFS

- Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques. Assurer la continuité et la qualité de la trame verte et bleue sur ces corridors.
- Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.
- Lutter contre les espèces végétales invasives.

► RÉALISÉ EN 2011

- Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière
- Évaluation à mi-parcours (cf. 2.2.4)

► DÉPENSES 2011

- Fonctionnement et investissement équipe rivière : 124 157,60 €

► FINANCEMENTS

- Entretien : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil général du Pas-de-Calais
- Lutte contre les espèces invasives : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais

► À VENIR

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'entretien avec de légères évolutions des missions suite à l'évaluation à mi-parcours.



2.2.2

Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
- Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*
- Programme d'action A10.2. *Programme de valorisation de l'espace rivière*

▷ OBJECTIFS

- Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto-épuratrices.
- Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents.
- À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages.
- Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Plantation de ripisylve sur les communes de

- Verchocq, Renty, Bayenghem-les-Seninghem, Rumilly, Remilly-Wirquin et Wavrans
- Réalisation d'aménagements piscicoles sur Wavrans et Verchocq
- Préparation technique et signature de convention pour 7 projets : Verchocq, Bayenghem-les-Seninghem, Seninghem, Esquerdes et Ergny
- Organisation d'une journée de retour d'expériences avec les partenaires (5/07/11)

▷ DÉPENSES 2011

- Animation
- Travaux en régie : 32 301,87 €
- Plants, matériaux et prestation d'engins : 22 618,04 €

▷ FINANCEMENTS

- Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais + propriétaires ou exploitants

▷ À VENIR

- Réalisation des aménagements prévus
- Sensibilisation et préparation de nouveaux projets



2.2.3

Rétablissement de la continuité écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Orientation spécifique [9] *Entretenir de façon pérenne les milieux*
- Programme d'action A9.3. *Plan de gestion des barrages et des seuils*
- Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
- Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

▷ OBJECTIFS

- Mesure III.[10].5 *Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]*
- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
- Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
- Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Lancement de la maîtrise d'œuvre de travaux de franchissabilité pour 7 ouvrages (ECC-SEGI, Auffay – 76) : avant-projet, topographie (INGEO, Longuenesse – 62) et géotechnique (Hydrogéotechnique, Roost-Warendin – 59)

▷ DÉPENSES 2011

- Animation
- Maîtrise d'œuvre : /
- Études complémentaires : 55 094,88 €

▷ FINANCEMENTS

- Maîtrise d'œuvre franchissement : Europe (FEDER) + Agence de l'Eau Artois Picardie

▷ À VENIR

- Finalisation de l'avant-projet de maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la franchissabilité de 7 ouvrages, réalisation des projets et dossiers administratifs
- Négociation avec d'autres propriétaires d'ouvrage pour envisager un second marché de maîtrise d'œuvre



2.2.4 Évaluation écologique Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

- ▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- ▶ **OBJECTIFS**
 - Évaluer les effets du plan de gestion actuel.
 - Préparer le plan de gestion suivant.
- ▶ **RÉALISÉ EN 2011**
 - Évaluation à mi-parcours et présentation en commission et comité de pilotage
- ▶ **DÉPENSES 2011**
 - Étude d'évaluation et pêches électriques : 20 211,50 €
- ▶ **À VENIR**
 - Légère évolution des missions du plan d'entretien
 - Évaluation en fin de plan de gestion



2.2.5 Coordination de la lutte contre le rat musqué

- ▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
 - Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
 - Programme d'action A16.3. *Plan d'élimination du rat musqué*
 - Et dans l'orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- ▶ **OBJECTIFS**
 - Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.
- ▶ **RÉALISÉ EN 2011**
 - Subventions aux GDON
 - Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
 - Assistance administrative sur demande
 - Piégeage renforcé : Mutualisation de moyens avec les communes pour l'organisation d'opérations "coup de poing" (7 opérations pour 449 prises)
- ▶ **DÉPENSES 2011**
 - Animation
 - Dotations aux GDON : 3 800 €
- ▶ **FINANCEMENTS**
 - /
- ▶ **À VENIR**
 - Poursuite de la coordination pour une action cohérente et complémentaire
 - Poursuite des opérations "coup de poing" avec les communes volontaires



Même si certains financements arrivent en fin d'existence, l'animation se poursuit.

Opérateur des MAET pour la troisième année consécutive, le SmageAa a permis la signature de 14 nouveaux contrats entre les exploitants et l'Etat, et ce sont 27 exploitants qui ont été sensibilisés à la problématique de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols lors des différents contacts.

L'animateur, grâce à son contact avec les exploitants, a facilité la réalisation des premiers diagnostics d'archéologie préventive dans le cadre du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues (cf. 2.1.2). Il assure égale-

ment ce contact de proximité avec les propriétaires lors des rencontres de négociation foncière amiable avec l'EPF.

Ce double rôle, à la fois d'animation de la politique de maîtrise des ruissellements sur les parcelles agricoles et de contact de proximité pour les exploitants en lien avec les différents projets du SmageAa, a été pleinement intégré dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Le PAPI contient une fiche action à part entière sur la maîtrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles (VI-4) et le poste d'animateur est intégré à temps plein dans l'équipe du PAPI.



2.3.1

Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
- Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
- Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

▷ OBJECTIFS

- Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.
- Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.
- En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.

▷ RÉALISÉ EN 2011

- Animation de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées sur l'enjeu érosion – 14 contrats signés

▷ DÉPENSES 2011

- Animation

▷ FINANCEMENTS

- Animation : Agence de l'Eau Artois Picardie

▷ À VENIR

- Le financement correspondant à l'animation est terminé depuis juin 2011.
- Animation des outils agro-environnementaux en 2012



2.3.2

Autres fonds d'aide

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

- Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
- Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
- Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► **OBJECTIFS**

- Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► **RÉALISÉ EN 2011**

- Poursuite en interne de l'évaluation du fonctionnement d'un sous-bassin versant aménagé par un ensemble complet de diguettes végétales (Hallines) – année n+5
- Implantation de diguettes végétales (prestataire : Eureka, Embry – 62) : 11 diguettes – 154 ml – 10 exploitants

► **DÉPENSES 2011**

- Animation
- Diguettes : 3 352 €

► **FINANCEMENTS**

- Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + exploitants

► **À VENIR**

- Poursuite du programme



L'intervention du SmageAa sur ce territoire se fait dans le cadre d'une collaboration étroite avec le groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO. À ce titre, les derniers investissements ont été réalisés sur le chaland, avec un suivi de son usage. Le SmageAa accompagne également la 7^e Section des Wateringues dans l'élaboration de son plan d'entretien, et travaille avec le Parc naturel régional qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'élaboration du plan de gestion des voies d'eau du marais.

Les réflexions sur l'avenir de la région des Wateringues se poursuivent sous la direction du sous-Préfet de

Dunkerque. Et le SmageAa a renouvelé sa contribution au financement du budget de fonctionnement de l'Institution des Wateringues par l'intermédiaire d'une subvention à la 7^e Section des Wateringues.

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations, PAPI, plusieurs actions déjà en cours sur la vallée de l'Aa seront développées sur le marais, notamment sur le thème de la culture du risque. Par ailleurs des actions spécifiques à ce territoire sont envisagées, en particulier en lien avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer.



2.4.1

Entretien des voies d'eau secondaires du marais

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
- Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
- Programme d'action A16.1. *Plan d'entretien des voies d'eau*

► OBJECTIFS

- Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

► RÉALISÉ EN 2011

- Derniers investissements sur le chaland (Établissements LEBRIEZ, Moringhem – 62)
- Accompagnement de la 7^e section des Wateringues dans la réalisation de son plan d'entretien

► DÉPENSES 2011

- Solde de la fabrication du chaland : 15 761,49 €

► FINANCEMENTS

- Chaland : Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais + Agence de l'Eau Artois Picardie + Communauté d'Agglomération de Saint-Omer + 7^e Section des Wateringues

► À VENIR

- Assistance technique pour le plan d'entretien de la 7^e section des Wateringues et son plan de gestion



Fin 2008, la Commission Locale de l'Eau, par l'intermédiaire du Parc naturel régional, a lancé une étude sur la ressource en eau souterraine de son territoire. Dans la deuxième phase de cette étude, le bureau d'étude a indiqué des zones à prospecter pour identifier et éventuellement protéger une ressource future potentielle.

Les principaux préleveurs (SMAERD, NOREADE, CASO), lors des derniers comités de pilotage de cette étude, ont accepté de mutualiser leurs moyens pour rechercher près de 10 millions de mètres cube d'eau par an supplé-

mentaires. Ils ont identifié le SmageAa comme maître d'ouvrage potentiel de l'étude de prospection nécessaire. La prospection concernerait de 3 à 5 sites de prélèvements nouveaux potentiels. Le financement de l'étude serait en totalité pris en charge par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et les principaux préleveurs.

Laurence Castillon, animatrice de la CLE, continue d'assurer le suivi du projet ; et la CASO apporte une assistance technique et administrative.



2.5.1

Prospection mutualisée de ressources en eau potable

◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Orientation stratégique I. *Sauvegarde de la ressource en eau*
- Orientation spécifique [2] *Garantir la satisfaction des besoins futurs*
- I.[2].9 *Coordonner la politique de prospection dans un souci de mutualisation des moyens employés pour la recherche de nouvelles ressources exploitables entre les différents syndicats d'eau et/ou industriels.*

◉ OBJECTIFS

- Mutualiser les moyens des principaux préleveurs du territoire pour rechercher de la ressource en eau potable supplémentaire.

◉ RÉALISÉ EN 2011

- Animation par l'animatrice de la CLE de l'Audomarois
- Lancement de l'étude de prospection : AMODIAG Environnement (Prouvy - 59)
- Consultations infructueuses pour les travaux de piézomètres
- Signature de la convention entre les différents préleveurs

◉ DÉPENSES 2011

- Annonces légales : 1 018,75 €

◉ FINANCEMENTS

- Étude et piézomètres : Agence de l'Eau Artois Picardie + SMAERD + CASO + NOREADE

◉ À VENIR

- Poursuite de l'étude et mise en place des essais quantitatifs et qualitatifs
- Animation toujours réalisée par l'animatrice de la CLE de l'Audomarois

Les résultats de l'exercice 2011

En 2011, les **dépenses de fonctionnement** liées aux études techniques et aux travaux ont ré-augmenté (rétablissement de la continuité écologique, évaluation écologique du plan de gestion de rivière, travaux de restauration des habitats aquatiques). Cela représente plus de 60 000 € supplémentaires par rapport à 2010.

Sont également ajoutés les frais d'indemnisation des exploitants agricoles suite aux diagnostics archéologiques sur 3 sites prévus pour les champs d'inondation contrôlée.

Par ailleurs les frais d'annonces légales (appel à concurrence et avis d'attribution) et les frais généraux liés aux publications de communication ont augmenté.

En matière d'opérations d'ordre, les dotations aux amortissements ont été temporairement gonflées cette année (près de + 80 000 €). Cela provient d'une erreur de calcul initial.

Les charges de personnel ont légèrement diminué par rapport à 2010 malgré des évolutions de grade de plusieurs agents. Hormis le technicien en hydraulique, il n'y a pas eu de contractuel cette année ; et le remplacement de la responsable administrative a entraîné une baisse des charges salariales sur ce poste.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2011, on maintient un bon niveau de subventions perçues. Néanmoins, les subventions des frais d'études de cette année ne seront perçues qu'en début d'année 2012.

Ces recettes sont légèrement inférieures aux dépenses (- 3%). L'erreur de calcul des dotations aux amortissements est toutefois supérieure au déficit constaté ici (24 574 €).

Les **dépenses d'investissement** en 2011 sont constituées par :

- Le solde du chaland ;
- La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre) et les terrassements des diagnostics archéologiques ;
- Les éléments de culture du risque : photothèque, échelles limnimétriques ;
- Les études préliminaires de résorption des désordres hydrauliques sur Bléquin et Blendecques ;
- L'accompagnement de projets sur Lumbres, Ouve-Wirquin, Remilly et Clairmarais ;
- Le renouvellement de 3 postes informatiques et l'évolution du logiciel de comptabilité et paie.

À la **recette d'investissement** 2011, il faut ajouter 892 410 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs. Cette réserve, encore importante, est toutefois en diminution.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- De l'Europe (FEDER) pour la concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues et sur la culture du risque ;
- Sur le chaland, de la Région, de la CASO, de l'Agence de l'Eau et de la 7^e Section des Wateringues ;
- De la DREAL sur la mémoire du risque (repères et échelles) ;
- Et le solde de l'opération au moulin Snick par l'Agence de l'Eau.

La trésorerie actuelle et les recherches de subventions permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2012.

Le résultat de l'exercice 2011 / hors reste à réaliser d'investissement

Dépenses de fonctionnement	794 517,60 €
----------------------------	--------------

Recettes de fonctionnement	739 787,22 €
----------------------------	--------------

Déficit de fonctionnement	54 730,38 €
----------------------------------	-------------

Bilan 2010	130 124,99 €
------------	--------------

BILAN DE FONCTIONNEMENT	75 394,61 €
--------------------------------	-------------

Dépenses d'investissement	245 556,21 €
---------------------------	--------------

Recettes d'investissement	326 416,14 €
---------------------------	--------------

Excédent d'investissement	136 515,73 €
----------------------------------	--------------

Bilan 2010	892 410,20 €
------------	--------------

BILAN D'INVESTISSEMENT	1 028 925,93 €
-------------------------------	----------------

Le résultat global de clôture 2011 / avec reste à réaliser d'investissement

Restes à réaliser en dépenses	64 395,19 €
-------------------------------	-------------

Restes à réaliser en recettes	-
-------------------------------	---

Résultat global de clôture	964 530,74 €
-----------------------------------	--------------

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa est une structure intercommunale dont le territoire de compétence couvre 71 communes, de la source de l'Aa à Bourthes à la sortie du marais audomarois à Watten.

Il intervient dans les domaines de la prévention des crues, l'entretien des milieux aquatiques, la gestion piscicole, la lutte contre l'érosion des sols, ...

❖ **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER** / ARQUES / BLENDÉCQUES / CLAIRMARAIS / EPERLECQUES / HALLINES / HELFAUT / HOULLE / LONGUENESSE / MORINGHEM / MOULLE / SAINT-MARTIN-AU-LAËRT / SAINT-OMER / SALPERWICK / SERQUES / TATINGHEM / TILQUES / WIZERNES ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES** / ACQUINWESTBÉCOURT / AFFRINGUES / BAYENGHEM-LES-SENINGHEM / BLÉQUIN / BOISDINGHEM / BOUVELINGHEM / CLÉTY / COULOMBY / ELNES / ESQUERDES / LEDINGHEM / LEULINGHEM / LUMBRES / NIELLES-LES-BLÉQUIN / OUVÉWIRQUIN / PIHEM / QUELMES / QUERCAMPS / REMILLY-WIRQUIN / SENINGHEM / SETQUES / VAUDRINGHEM / WAVRANS-SUR-L'AA / WISMES / WISQUES / ZUDAUSQUES ❖ **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD** / EBBLINGHEM / LYNDE / NOORDPEENE / RENESCURE ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES** / AVROULT / FAUQUEMBERGUES / MERCK-SAINT-LIÉVIN / RENTY / SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM / THIEMBRONNE ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS** / AIX-EN-ERGNY / AVESNES / BÉCOURT / BOURTHES / CAMPAGNE-LESBOULONNAIS / ERGNY / HERLY / RUMILLY / VERCHOCQ / WICQUINGHEM / ZOTEUX ❖ **COMMUNE DE WATTEN** (ADHÉSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME EN 2012) ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM** / BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES / MENTQUE-NORTBÉCOURT / NORT-LEULINGHEM ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER** / NIEURLET ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME** / SAINT-MOMELIN ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER** / SENLECQUES



1559, rue Bernard Chochoy – 62380 Esquerdes
tél. 03 21 88 98 82 – fax. 03 21 12 02 19 – smageaa@smageaa.fr – www.smageaa.fr